

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 1 octobre 2009, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 12 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 30 septembre 2009
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 9 – septembre 2009 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - octobre 2009 »
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2009
8. Avis de motion
9. Règlements
 - 9.1 Règlement relatif à l'obligation d'obtenir un test de percolation par le propriétaire avant l'émission de permis pour les installations septiques
10. Résolutions
 - 10.1 Autorisation de paiement no 1 d'une facture à l'entrepreneur Pax Excavation pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud
 - 10.2 Ajustement salarial de l'inspecteur municipal par intérim
 - 10.3 Octroi de contrat de peinture pour les nouveaux locaux municipaux
 - 10.4 Signature d'une entente avec la Ville de Saint-Raymond concernant le partage des droits perçus aux exploitants de carrières et de sablières
 - 10.5 Entente intermunicipale avec la ville de Ste-Catherine-de-la-J.-C. concernant la cession d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud
 - 10.6 Protection incendie – expertise demandée sur le chemin des Hêtres
11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
13. Deuxième période de questions
14. Clôture de la séance
15. Levée de l'assemblée

RETIRÉ

REPORTÉ

REPORTÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

09-10-184

II EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

RETIRÉ	9.1	Règlement relatif à l'obligation d'obtenir un test de percolation par le propriétaire avant l'émission de permis pour les installations septiques
REPORTÉ	10.5	Entente intermunicipale avec la ville de Ste-Catherine-de-la-J.-C. concernant la cession d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud
REPORTÉ	10.6	Protection incendie – expertise demandée sur le chemin des Hêtres

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2009**

Séance ordinaire du 21 septembre 2009

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

09-10-185

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2009 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de d'octobre 2009 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 septembre 2009**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 septembre 2009.

09-10-186

II EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 9 SEPTEMBRE 2009**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 9 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 70 704.23\$.

09-10-187

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de septembre 2009 soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2009**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'octobre 2009.

09-10-188

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 1 715.08 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de septembre 2009.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de septembre 2009, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de septembre 2009 soit annexée au présent procès-verbal.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

RETIRÉ

9.1 Règlement relatif à l'obligation d'obtenir un test de percolation par le propriétaire avant l'émission de permis pour les installations septiques

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Autorisation de paiement no 1 d'une facture à l'entrepreneur Pax Excavation pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection de la chaussée sur le chemin Tour-du-Lac Sud

CONSIDÉRANT la résolution 09-06-108 de ce conseil approuvant le budget d'honoraires professionnels soumis par Pax Excavation pour la réfection de la chaussée du chemin Tour-du-Lac Sud;

CONSIDÉRANT la facture de Pax Excavation datée du 1 septembre 2009 au montant de deux cent quarante-quatre mille six cent soixante (244 660,83) dollars taxes incluses pour des travaux d'ingénierie dans le cadre du projet de réfection des infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-10-189

D'AUTORISER le paiement à Pax Excavation d'une somme totale de 244 660,83 \$ incluant les taxes.

Et d'acheminer à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier un décompte progressif sous forme d'un compte à recevoir au montant total de 77 960,83 \$.

10.2 Ajustement salarial de l'inspecteur municipal par intérim

CONSIDÉRANT QU'une demande d'ajustement salariale a été déposée par l'inspecteur municipal par intérim au Conseil de Ville;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du Conseil

09-10-190

QUE le taux horaire de l'inspecteur, M. Éric Chamberland soit majoré de 1 dollars/heure, rétroactivement à la date de début de l'intérim à titre d'inspecteur municipal ;

QUE le contrat soit révisé en date du 1^{er} janvier 2010;

QUE la majoration du salaire soit chargée aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

10.3 Octroi de contrat de peinture pour les nouveaux locaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac Sergent occupe de nouveaux locaux à la Base de Plein Air 4 Saisons et que des travaux de peinture sont requis ;

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent ;

<i>Travaux de peinture</i>					
	SOUSSIONNAIRE	COÛT	TPS	TVQ	TOTAL
1	André Larocque, entrepreneur-peintre	5 140 \$	257,00 \$	404,78 \$	5 801,78 \$
2	Rénovation Claude Drapeau	4 900 \$	245,00 \$	385,88 \$	5 530,88 \$

EN CONSÉQUENCE il est

09-10-191

PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le contrat de peinture tel que décrit au devis soit octroyé à Rénovation Claude Drapeau au montant de quatre mille neuf cents (4 900\$) dollars plus les taxes applicables et que lesdits travaux soient exécutés au plus tard le 15 décembre 2009 ;

QUE la dépense soit financée par un virement de crédit débité de 4 900\$ aux postes budgétaires 271-45-22 Loisirs/Culture - entretien des sites (3 053.85\$) et 271-3140 / Rémunération-rampe (1 500\$) et 261-0412 – Urbanisme – services juridiques (1 000\$) et crédité au poste budgétaire **Immobilisations** – Aménagement bureau municipal 314-3029.

10.4 Signature d'une entente avec la Ville de Saint-Raymond concernant le partage des droits perçus aux exploitants de carrières et de sablières

ATTENDU que la Ville de Saint-Raymond a adopté le Règlement 411-08 *imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières*;

ATTENDU qu'en vertu de ce règlement, l'exploitant de la sablière située sur les lots 3 513 901, 3 513 903, 3 513 904, 3 513 905 et 3 513 907 paiera des droits à la Ville de Saint-Raymond alors que 25% du transport issu de sa sablière transite via une partie du réseau routier de la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU que l'article 73.13 de la Loi sur les compétences municipales permet à deux municipalités de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'une entente quant au partage des droits imposés à cet exploitant;

EN CONSÉQUENCE il est

09-10-192

PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés, pour et au nom de la municipalité, à signer une entente avec la Ville de Saint-Raymond concernant le partage des droits perçus aux exploitants de carrières et de sablières.

CETTE entente, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, se renouvellera automatique chaque année et sera rétroactive au 1^{er} janvier 2009.

REPORTÉ 10.5 Entente intermunicipale avec la ville de Ste-Catherine-de-la-J.-C. concernant la cession d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud

REPORTÉ 10.6 Protection incendie – expertise demandée sur le chemin des Hêtres

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-10-193 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21h03.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière